

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 Avril 2023 à 08h00

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03 Avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothee Tupin, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Marie-Claire Sonnois, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Marie Perard, Richard Martinez, Laurine Carraud. Sandie Masson.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Jean-Jacques Bertoni, Pierrarnaud Christin, Edouard Betemps.

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 20 Mars 2023. Arrivée de Sandie Masson
- 2) Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :
  - . Taxe foncière bâtie : 28,50 %
  - . Taxe foncière non bâtie : 100,00 %
  - . Taxe habitation : 22,92 %
- 3) Décide d'organiser la course pédestre de la Dent d'Oche le 25 juin 2023 et fixe le droit d'inscription à 15,00 euros par participant jusqu'au 23 juin 2023 inclus et à 20,00 euros par participant les 24 et 25 juin 2023. Il sollicite l'association départementale des sociétés de secours en montagne pour assurer une mission de sauvegarde des participants lors de la manifestation ainsi qu'une société de médicalisation spécialisée dans le secours en milieu difficile et isolé notamment en montagne ou un médecin et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que toutes pièces nécessaires.
- 4) Modifie les tarifs Eté des remontées mécaniques et les tarifs des forfaits VTT à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2023
- 5) Décide d'installer des caméras de surveillance au rond-point de la route de Grange-Blanche et de la route de Télésiège, au carrefour de la route de la mairie et de celle de la Croix du Cœur, dans le secteur de la mairie et aux abords de l'agorospace avec un relais 5ghz et une baie serveur moyennant un coût estimatif total de 63.060,30 euros hors taxe et s'engage à réaliser ces travaux. Il sollicite une subvention pour le financement de cette opération de sécurité au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière année 2022 – Programme 2023
- 6) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
  - . parcelles cadastrées section B sous les numéros 2608 et 2612 sises lieudit Paccot
  - . parcelle cadastrée section A sous le numéro 1571 sise 1170 route de la Dent d'Oche
  - . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2752 et 2786 sises 941 route de Grange-Blanche
  - . parcelles cadastrées section B sous les numéros 611, 2580, 2581, 2583, 2584 et 2615 lieudit Paccot

Le Maire

Pierre André Jacquier



Le secrétaire

Jean-Yves Guegan

